

DÉCLARATION DE M. FRANÇOIS HOLLANDE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, SUR
L'INDÉPENDANCE DE L'AUTORITÉ JUDICIAIRE ET L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE 2017, À PARIS LE
1ER MARS 2017.

1 MARCH 2017 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

En tant que garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire, je tiens à m'élever solennellement contre toute mise en cause des magistrats dans les enquêtes et les instructions qu'ils mènent dans le respect de l'Etat de droit.

Une candidature à l'élection présidentielle n'autorise pas à jeter la suspicion sur le travail des policiers et des juges, à créer un climat de défiance incompatible avec l'esprit de responsabilité et, pire encore, à lancer des accusations extrêmement graves contre la Justice et plus largement nos institutions.

Le peuple français est souverain. Il aura à se prononcer lors de la prochaine élection présidentielle.

Mais je rappelle que la Justice est également rendue en son nom et que nul ne peut s'y soustraire.